

Com'DDS : mode d'emploi

Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités

La filière DDS étant une filière complexe, nous vous proposons cette fiche pratique pour vous accompagner dans votre communication locale. L'application de ces recommandations garantit le bon fonctionnement du partenariat avec EcoDDS sur la communication locale.

1 APPELLATION DES DDS

Le terme « **déchets chimiques** » est le plus approprié pour évoquer les DDS dans vos supports de communication grand public.

On peut également parler de « **Déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage** ».

2 MESSAGE CLÉ

Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en point de collecte et en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...).

3 JEU DES 6 FAMILLES

Il est intéressant de regrouper les produits générant des DDS par famille (voir page 2).

Nous les avons répartis en 6 familles : « **Bricolage & Décoration** », « **Entretien véhicule** », « **Entretien maison** », « **Chauffage, Cheminée & Barbecue** », « **Entretien piscine** » et « **Jardinage** ».

4 BONNE PRATIQUE

EcoDDS encourage les Collectivités qui mettent en place des **partenariats avec des distributeurs** metteurs sur le marché de DDS pour faire des opérations de sensibilisation en magasin auprès du grand public (stand d'information, distribution de flyers, affichage...).

5 RECOMMANDATIONS



À FAIRE

✓ Nommer les DDS
« déchets chimiques ».

- ✓ Insister sur le fait que cela concerne les déchets ménagers et non pas professionnels.
- ✓ Utiliser les visuels et les éléments de langage proposés par EcoDDS.
- ✓ Partager les bonnes pratiques en nous faisant part de vos supports et/ou idées en terme de communication.



À NE PAS FAIRE

- ✗ EcoDDS et la communication locale des collectivités étant financés par les metteurs sur le marché, il est inapproprié de **stigmatiser les produits générant des DDS**.
- ✗ Ne pas **associer les DDS avec les produits qui ne contribuent pas à la filière** (ex : extincteurs, bidons d'huile...).
- ✗ Eviter d'**utiliser des termes générateurs d'anxiété comme « Déchets dangereux / toxiques / nocifs... »**, car ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des produits concernés par la filière.

Com'DDS : mode d'emploi

Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités



LES PRODUITS CONCERNÉS

Entretien véhicule



Antigel, anti-goudron, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Bricolage & Décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.

Entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Chauffage, cheminée, barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.



Enduit, colle, mastic, résine.

Entretien jardin



Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.

Entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine, régulateur PH.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.



EXEMPLES DE PRODUITS NON CONCERNÉS



Seau de gravats, matériaux souillés (chiffons, pinceaux...)



Huiles de moteur



Produits non identifiés



Radiographies, appareils contenant du mercure



Cartouches de gaz, extincteurs, bombes anti-crevaisson, aérosols liés à la cosmétique